



VIVRE DANS MON LOGEMENT



Envie de changer de déco ?

Les subventions

Dans certains cas, Pôle habitat peut vous allouer une subvention pour vos travaux de peinture.

Par exemple, la subvention peinture est plafonnée à :

- 13,00 € le m² pour les pièces humides (cuisine, salle de bain, WC),
- 7,50 € le m² pour les pièces sèches.

Pour connaître les conditions d'attribution de la subvention et en bénéficier, prenez contact avec Pôle Habitat ou rendez-vous sur www.polehabitat-alsace.fr.

Un logement confortable et bien entretenu

En signant votre contrat de location, vous vous êtes engagé(e) à entretenir votre logement. Voici quelques conseils pratiques pour éviter les mauvaises surprises.

La ventilation

Les bouches de ventilation doivent être régulièrement nettoyées et en aucun cas être obstruées. Sinon, attention aux moisissures !

La robinetterie

Surveillez et remplacez les joints usés pour éviter les fuites d'eau. Assurez-vous que les raccords sont étanches.

La serrurerie

Graissez votre serrure avec des produits spécialement adaptés.

Le chauffage

Votre contrat d'entretien prévoit une visite annuelle de votre installation de chauffage (ou de celle de l'immeuble) par une entreprise, ainsi que le dépannage en cas de problème. En fin de période de chauffage, pensez à ouvrir les robinets thermostatiques des radiateurs.

Le ramonage

Les foyers et les conduits doivent être ramonés par vos soins une fois par an pour les conduits de gaz, et deux fois par an pour les autres conduits.

Les fenêtres

Ne percez pas le cadre des fenêtres pour installer des rideaux. Ne peignez pas les joints d'étanchéité (cela diminue leur capacité d'isolation). Nettoyez régulièrement les grilles de ventilation situées en haut des fenêtres et ne les bouchez pas.

L'éclairage

Remplacez les douilles provisoires et pensez à utiliser des ampoules basse consommation.